



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux de grande instance

Question écrite n° 13383

Texte de la question

M. Charles de Courson appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les postes vacants des tribunaux de grande instance du ressort de la cour d'appel de Reims. Il lui demande, avec précision, les postes non pourvus au 1er septembre 1998 à l'issue de l'affectation des auditeurs de justice, ainsi que les mesures envisagées pour pallier ces vacances hors le recrutement exceptionnel de magistrats pour 1999 qui ne comblera pas ces postes non pourvus.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice fait connaître à l'honorable parlementaire qui a bien voulu l'interroger sur le nombre de postes vacants des tribunaux de grande instance du ressort de la cour d'appel de Reims que le projet de mouvements qui interviendra au cours de l'été réduira considérablement le nombre de vacances d'emplois. Actuellement, et avant même qu'un second projet de nomination ne vienne compléter les effectifs, seuls resteraient vacants au second grade un emploi de juge au tribunal de grande instance de Troyes, ainsi qu'un poste de juge au tribunal de grande instance de Reims, outre deux postes de juge chargé des tribunaux d'instance de Rocroi et de Châlon-en-Champagne. Les services de la Chancellerie s'emploient à susciter des candidatures à ces emplois auprès des magistrats, et dans le cadre de l'intégration directe. Par ailleurs, deux concours exceptionnels de 100 postes permettront à échéance d'une année de pourvoir d'éventuelles vacances au sein de la cour d'appel de Reims.

Données clés

Auteur : [M. Charles de Courson](#)

Circonscription : Marne (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13383

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2328

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3811